

CHAPITRE 1 : CONSTITUTION

SECTION 1 : DENOMINATION ET BUT DE LA FEDERATION

Article 1 : Nom de la Fédération

Il est créée par les Serviteurs et Servantes de Dieu ayant adhéré aux présents statuts, une association dénommée comme suit : **FEDERATION EVANGELIQUE DES SERVITEURS DE DIEU FRANCOPHONES EN AMERIQUE.**

La **Fédération Évangélique des Serviteurs de Dieu Francophones en Amérique** est une association chrétienne évangélique, apolitique, culturelle et non lucrative, à durée illimitée.

Article 1 : Définition de l'appellation "Serviteurs de Dieu"

Ne seront considérés comme "Serviteurs de Dieu", membres de la Fédération, tout Homme ou Femme de Dieu dont la vocation est en accord avec les ministères définis en Ephésiens, chapitre 4, verset 11-12 ainsi énoncé : "Et il a donné les uns comme **apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs**, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ."

Article 3 : Mission et but de la Fédération

Notre mission fondamentale réside en l'établissement d'une structure de rassemblement des Serviteurs et Servantes de Dieu afin de nous soutenir les uns, les autres dans nos ministères respectifs, "pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du Corps de Christ."

Les objectifs suivants constituent le but de la **Fédération** :

- Promouvoir l'esprit de solidarité et d'entre-aide morale et spirituelle entre Serviteurs et Servantes de Dieu ;
- Veiller à l'enseignement des Vérités bibliques dans nos assemblées conformément aux Saintes Écritures ;
- Organisation des missions d'évangélisation, des réunions de prières et des conférences d'édification périodiques.